

Ce journal est a destination des agents du Ministère des Affaires Sociales, de l'ITEPSA et de L'ITT. Le SNU souhaite donner le plus régulièrement possible son point de vue sur les questions internes aux services, mais aussi sur les questions de société ou encore les évènement importants qui ne peuvent nous laisser indifférents. Ce journal peut-être aussi l'occasion d'un échange avec vous : informations, critiques. Nous souhaitons laisser un espace aux lecteurs qui souhaitent s'exprimer sur telle ou telle question, répondre à tel ou tel article.

## Grèves de mai-juin : le temps d'un bilan

Huit ans après les grandes mobilisations de 1995 contre le plan Juppé, nous venons de connaître un nouveau mouvement social d'une ampleur exceptionnelle.

Dans l'Education nationale, en premier lieu, avec une grève générale reconductible, mais aussi dans les autres secteurs du public.

Au total, pas moins de 6 journées nationales interprofessionnelles de grèves et de manifestations, renforcées par une participation significative des salariés du privé.

Ici et là, sous l'impulsion du secteur enseignant, des coordinations interprofessionnelles se sont mises en place et ont été à l'origine de nombreuses initiatives de mobilisations.

A travers le refus des réformes visant à démanteler l'Education Nationale et remettre en cause notre système de retraite par répartition, ce mouvement social a pris clairement une tournure anti-libérale. Il suffisait d'écouter les slogans dans les cortèges de manifestants pour se rendre compte qu'au-delà de projets immédiats du gouvernement ils exprimaient l'aspiration à une société plus juste et solidaire libérée de la dictature des marchés boursiers. L'une des réussites de ce mouvement a été de recueillir approbation et soutien de la population : minoritaire dans la rue,

mais majoritaires dans les idées exprimées (66 à 75 % des français ont « compris » et « soutenu » les revendications portées par les manifestants).

Ce mouvement est en quelque sorte une première réponse sociale aux résultats électoraux du 21 avril et du 5 mai 2002. Il rappelle que CHIRAC n'a obtenu que 19 % des suffrages exprimés au premier tour de la présidentielle et que le gouvernement qu'il a mis en place à l'issue du deuxième tour n'a acquis aucune légitimité pour procéder à sa politique de démantèlement de la protection sociale.

Certes le gouvernement vient de remporter une victoire en maintenant sa réforme des retraites.

Mais cette victoire reste provisoire et fragile. Le mouvement social ne sort pas brisé par cette confrontation. Au-delà de l'amertume d'un certain nombre de grévistes, une bonne partie du salariat ne baisse pas les bras comme en témoignent les intermittents du spectacle. Les rendez-vous qui se profilent, dans les mois qui viennent, sur les retraites complémentaires comme sur la sécurité sociale, risquent d'être fort agités.

Certes on s'interrogera encore longtemps sur les raisons qui ont empêché cette immense résistance

sociale de se transformer en grève générale victorieuse : trahison de la direction confédérale de la CFDT, mais aussi sans doute les hésitations des autres confédérations à durcir le ton et élargir la mobilisation au lendemain du 13 mai ou de la grande manifestation parisienne du 25 mai; la trop faible participation des salariés du privé durement touchés par le chômage et les restructurations...

La FSU, fédération à laquelle adhère le SNU, a pris ses responsabilités dans ce mouvement. Dans un premier temps par un travail soutenu d'informations et d'analyse, notamment sur les alternatives possibles à la réforme Fillon.

Dans l'action ensuite, en organisant, avec les autres fédérations syndicales, un mouvement de lutte majoritaire dans l'Education Nationale, et en appelant, dès le 26 mai, à l'élargissement de la lutte au plan interprofessionnel.

La FSU, en s'engageant clairement dans une logique antilibérale, en participant à la recherche d'alternatives crédibles, a choisi d'être un acteur de l'évolution et de la recomposition du syndicalisme dans notre pays.

# Emplois, statuts, carrières ...

## Protection des agents de l'inspection du travail

Informés de la multiplication des agressions pénales contre les agents de contrôle de l'Inspection du Travail, nous avons écrit au Ministre le 17 mars 2003 en demandant une réaction multiforme. Lors d'un entretien intersyndical au Cabinet le 24 avril nous avons noté avec satisfaction que plusieurs de nos suggestions ont été retenues. Le Cabinet a annoncé :

- ❶ Le montage d'un réseau national d'avocats compétents sur la responsabilité des fonctionnaires et mobilisables
- ❷ Un appui psychologique dans les situations d'accidents graves et/ou de mise en cause par la justice pénale.
- ❸ La mise en place d'une cellule nationale chargée de la détection des situations nécessitant intervention en cas de mise en cause de l'Inspection du Travail (installée en juin 2003).
- ❹ Une réponse médiatique adaptée
- ❺ L'amélioration de la formation initiale des agents et de l'encadrement sur la responsabilité et la protection des agents.

Reste à voir si les engagements résisteront aux budgets de fonctionnement sabrés car les bons avocats pénalistes coûtent cher et la formation fait partie des "cibles" du Ministère...

Il manque une de nos demandes : des échanges au plus haut niveau entre le Ministre du Travail et le Ministre de la Justice, pour rappeler les spécificités de notre corps de contrôle et de ses missions fondamentales, la hiérarchie des normes juridiques qui organisent et protègent son action [tout particulièrement les Conventions de l'O.I.T. sur l'indépendance, l'opportunité de relever P.V., la confidentialité des plaintes].

Et surtout pas d'évolution sur les effectifs alors que la meilleure protection passe par un renforcement du nombre des agents (et donc de la fréquence des contrôles en entreprises): l'employeur qui se fait contrôler une fois tous les 7 ans (moyenne raisonnable pour les boîtes affectées aux contrôleurs) réagit souvent plus mal que celui qui a pris l'habitude

des contrôles, c'est humain ! Or après une gauche frileuse (qui a péniblement créé une vingtaine de sections en 2001-2002, sans même rattraper le déficit des années antérieures) la droite a l'intention sabrer les effectifs (non remplacement d'un retraité sur 2 en 2004).

A effectif constant il y aura pourtant bientôt un "gisement d'emploi" au Ministère : il faut se battre partout où des postes seront "libérés" par la décentralisation pour que les agents qui font le choix de rester au Ministère soient affectés sur le pôle travail plutôt que sur le SCRE par exemple...

### Procès JUSTET : verdict inique !

*Illustration emblématique de l'urgence des actions à mener la justice d'Aix vient de relaxer le patron d'Intermarché suite à la plainte pour dénonciation calomnieuse de notre collègue Luc Justet, qui avait subi une longue instruction suite à une plainte infondée du-dit patron qui ne supportait plus les contrôles de Luc. Et de plus tous les syndicats et associations sont déboutés de leur constitution de partie civile ! Bref il faudra tirer les leçons de cet échec sur la stratégie à l'audience (avocat pénaliste, témoin de référence sur les pratiques professionnelles de l'IT) et re-mobiliser fort lors du procès en appel pour faire comprendre à la justice pénale les spécificités du métier d'IT. Le Snu a fait appel de ce jugement.*

## La rigueur frappe le travail et l'emploi

Sans le scoop signalé dans le n° du 11 juin du « Canard Enchaîné », la paralysie budgétaire des Ministères de la Santé, du Travail et de l'Emploi n'aurait pas été connue des citoyens, et pas davantage des fonctionnaires concernés. En effet rien n'a filtré jusqu'aux petits fonctionnaires que nous sommes.

Notre ministère est asphyxié par le gel des crédits de fonctionnement (de l'ordre de 20%) décrété sur l'exercice 2003 et le versement au goutte à goutte des crédits d'intervention. Et comme si cela ne suffisait pas, le reliquat des crédits de 2002 non utilisés est tout bonnement

supprimé. Il faudra donc faire en 2003 avec une enveloppe réduite de 20 à 25 % et honorer en plus les dépenses et engagements de 2002 non encore payés !

La conséquence : des mesures d'aide à l'emploi risquent d'être suspendues (notamment celles qui sont utilisées dans le cadre du FNE et du chômage partiel) et de donner lieu à des contentieux administratifs.

Pour les frais de fonctionnement cela se traduira par des restrictions au niveau du courrier et de l'indemnisation des frais de déplacement. Il y aura en plus des factures non honorées et des agios à la clé. Le Ministre désespère qu'il en résulte une remise en cause des contrats d'entretien des ascenseurs et des système de lutte contre l'incendie qui le conduira « obligatoirement (à décider) la fermeture des sites défailants ».

Vous considérez que c'est d'un grand classique qu'un gouvernement de droite fasse des économies dans le domaine du travail et de l'emploi (sans oublier l'éducation !) alors qu'il ne ménage pas les dépenses en matière de sécurité et de défense. Mais de là à ce qu'il nous étrangle cela devient un fait nouveau qui va jusqu'à donner des crises d'angoisse à notre ministre, qui a donc pris sa plume pour le dire à Raffarin.

Sauf nouvel arbitrage, les entreprises devront se consoler en admettant que la réduction des aides qu'elles avaient à bon compte est la contrepartie des fortes réductions d'impôt dont elles bénéficient par ailleurs. Le hic : ce sont les salariés licenciés ou mis en chômage partiel ainsi que les jeunes en difficulté et les chômeurs de longue durée qui risquent d'en faire les frais.

Et pour les frais de fonctionnement, préparons nous à des actions syndicales fortes et médiatiques au dernier trimestre : saisine du BIT pour entrave à la convention 81,, dépôt de bilan de l'Inspection au tribunal de commerce, refus d'aller en réunion régionale plutôt qu'en contrôle, conférence de presse, etc..

# 150 non-titulaires devant la Dagemo !

150 non-titulaires, en provenance de la quasi totalité des régions se sont retrouvés, le 26 juin devant la Dagemo, à l'appel de la CFDT, SNU, CGT, SUD et FO. Des collègues titulaires étaient également présents pour leur paporter leur soutien.

La Dagemo avait commandé un comité d'accueil policier conséquent pour les accueillir.

Un CTPM était convoqué ce même jour pour examiner un projet de décret modifiant le statut des Inspecteurs de la Formation Professionnelle dans le but d'intégrer plusieurs centaines de non-titulaires des services déconcentrés de niveau A.

Après une réunion de près de 2 heures en Assemblée générale, une délégation d'une dizaine de non-titulaires, accompagnée des organisations syndicales s'est présentée devant le CTPM pour entendre les réponses de M. Jacambre aux revendications des manifestants.

Les réponses du Dagemo restant très en deça des attentes des non-titulaires sur les conditions de la titularisation comme sur les garanties d'emploi pour ceux qui n'auront pas la chance d'être titularisés, les représentants syndicaux au CTPM ont décidé de ne pas siéger.

## Les revendications des non-titulaires

- Un moratoire sur tous les fins de contrats durant toute la phase de réalisation du plan de titularisation prévu par la loi Sapin
- un corps d'accueil intégrant l'ensemble des métiers et fonctions exercées par les non-titulaires des services déconcentrés, évolutif et ouvert au recrutement
- titularisation de tous les contractuels travaillant dans les services et remplissant les conditions d'ancienneté prévues par la loi
- une indemnité différentielle permettant de compenser les pertes de salaires subies par certains du fait de conditions de titularisation pénalisantes
- maintien, en CDI, de tous les agents qui ne seront pas titularisés dans le cadre du dispositif Sapin
- ouverture de négociations sur tous les points concernant les non-titulaires

Devant cette forte mobilisation, le Dagemo a pris acte du report forcé du CTPM et accepté d'ouvrir des négociations sur l'ensemble des points concernant les non-titulaires, à commencer par l'examen du projet de modification du statut des IFP.

Deux réunions de négociation ont lieu les 9 et 10 juillet pour préparer un

nouveau CTPM le 11 juillet. d'autres réunions se tiendront à partir de septembre.

Le succès de la mobilisation du 26 juin a montré clairement que les non-titulaires n'acceptaient ni une titularisation au rabais, ni les conditions précaires qui régissent les contrats actuels de plusieurs centaines d'agents qui effectuent, comme leur collègues titulaires, des missions de service public permanentes.

Le SNU, qui a travaillé avec la CFDT à l'émergence de cette mobilisation; se réjouit que la CGT, SUD et FO et l'UNSA aient rejoint le mouvement. Les non-titulaires ont en effet besoin du soutien de toutes les organisations syndicales et de la solidarité des titulaires pour améliorer leurs conditions d'emploi et faire reculer la précarité.

Les exigences légitimes des non-titulaires sont loin d'être toutes satisfaites. Il faudra d'autres mobilisations à partir de septembre. Le SNU continuera à proposer à toutes les organisations syndicales de continuer la mobilisation dans l'unité.

## ITEPSA : Le SNU TEF bel et bien représentatif !

Le scrutin qui s'est déroulé les 3 et 4 juin à l'ITEPSA a bouleversé les données de la représentativité établies lors de l'élection de 2000.

Avec 16 % des voix, et 2 sièges, le SNU arrive en 3<sup>ème</sup> position, derrière la CFDT et FO.

Après le départ d'une majorité des adhérents de la CFDT vers la FSU en mars dernier, le Ministère de l'Agriculture ne pouvait faire autrement que de déclarer la FSU représentative au niveau national et dans la foulée le SNU TEF à l'ITEPSA.

Depuis sa création en 2001 et son affiliation à la FSU en 2002, le SNU a été présent sur toutes les questions revendicatives et montré sa capacité à défendre les personnel, toutes catégories confondues.

### Les résultats

	Nombre de voix (2003)	% 2003	Rappel % 2000
CFDT	138	23.0	49.2
FO	133	22.2	23.7
SNU TEF	97	16.2	0.0
CGT	87	14.5	10.5
UNSA	83	13.9	8.9
SUD	34	5.7	1.7
CFTC	16	2.7	4.1
CGC	11	1.8	1.3

# Soutien aux intermittents du spectacle

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La FSU exprime son soutien à la lutte des intermittents du spectacle.

L'enjeu de ce conflit c'est l'avenir de pans entiers de la création artistique de notre pays. L'accord signé par des organisations minoritaires, loin de régler les véritables problèmes, s'en prend au système de solidarité qui permet à des milliers d'intermittents de poursuivre leur activité dans des conditions décentes.

Il est inadmissible de réduire les prestations en s'en prenant d'abord aux plus fragiles des salariés. Il importe de mettre fin aux abus qui sont le fait de nombre d'employeurs.

Les choix du MEDEF et du gouvernement menacent les multiples festivals et pénalisent à la fois les artistes, les techniciens et le public. Ce n'est pas en demandant aux intermittents en lutte de cesser leur action que l'on peut en sortir.

La FSU invite le gouvernement à prendre les décisions qui s'imposent pour mettre fin au conflit et sortir de la situation de blocage : elle lui demande de ne pas donner son agrément à l'accord et de créer les conditions de la reprise d'une véritable négociation. Elle lui demande également de lancer une large concertation sur la politique culturelle et les moyens qu'il convient de lui donner.

C'est dans cette perspective que la FSU appelle les personnels de l'Education, de la Recherche, de la Culture, de la Formation et de l'Insertion à exprimer leur solidarité avec les intermittents du spectacle en lutte.

Paris, le 3 juillet 2003

## Proposition de loi Madelin sur l'Inspection du Travail

Non ce n'est pas un gag ! 60 députés UMP emmenés par Madelin, Soisson, Boutin, ont signé, le 13 juin 2003, une proposition de loi ultra-libérale sur l'IT qui attaque les symboles (suppression de l'appellation "travail" au profit "d'inspecteur de l'emploi et de la sécurité") et aussi le fond : assujettissement à la PJ, "recentrage" des missions, conseil national de l'inspection où siège le patronat définissant les priorités et la déontologie, traitant les plaintes des patrons en 8 jours avec pouvoir disciplinaire, et recrutement des agents soumis à conditions de travail dans le privé ou il faudrait faire des "stages" (de "retour à la production" comme Mao le voulait !!) tous les 2 ans.

Bref une pure provocation, qui a entraîné une réponse immédiate du SNU TEF, sous forme de lettre ouverte au Ministre F Fillon, pour lui demander de se dissocier clairement de ce projet ultra-réactionnaire. Nous avons alerté la FSU également. On attend la réponse du ministre avec intérêt...

### Liberté immédiate Pour José Bové \*!

Condamné à 10 mois de prison ferme pour avoir détruit des plants d'OGM - dans le cadre d'actions syndicales de la Confédération paysanne - José Bové a été incarcéré dimanche 22 à l'aube comme s'il était un dangereux terroriste.

Le gouvernement Raffarin dévoile une fois de plus son vrai visage : alors qu'il prétend choisir l'apaisement et le dialogue social, écouter la France d'en bas, il réprime le mouvement syndical et social et instaure le délit de solidarité exprimée en faveur des "sans droits" (voir projets de lois Sarkozy, Perben...).

Nous dénonçons une justice à deux vitesses au service de la régression sociale et démocratique : la répression pour la France d'en bas, la mansuétude pour celle d'en haut (voir sang contaminé, affaires ELF, Trichet et le Crédit Lyonnais, les délinquances financières,...) ou pour les copains du pouvoir (voir les actions violentes de la FNSEA jamais condamnées).

Non à la répression du mouvement syndical et social

*\*y compris par l'usage du droit de grâce par un Président de la République passablement discrédité par tous les dossiers judiciaires (autrement plus graves que les faits reprochés à Bové!) et auxquels il échappe par une interprétation de son statut très discutable...*

*Si vous voulez contacter ou adhérer au SNU Travail Emploi Formation, vous êtes bienvenu.*

NOM .....

Prénom .....

Adresse Administrative .....

.....

Tél : .....

Fax : .....

Mèl : .....

Adresser à : SNU-TEF – 45 rue de Javel – 75 015 PARIS – Tél : 01 44 37 00 30 - mèl : [snu.travailemploi@free.fr](mailto:snu.travailemploi@free.fr)